

Annexe I
Constitution de comités de session
(TD/B/45/1)

En application de l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil pourrait constituer deux comités de session. L'annexe I du présent document indique la répartition proposée des points de l'ordre du jour entre le Conseil siégeant en séance plénière et les comités de session, conformément à l'article 13 du règlement intérieur.

RÉPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

PLÉNIÈRE

- 1 a) Élection du Bureau
- 1 b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
- 1 c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
- 1 d) Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil
2. Réunion de haut niveau : Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement - Perspectives régionales
3. Examen de haut niveau à mi-parcours
4. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"
8. Autres questions relatives au commerce et au développement - Développement progressif du droit international : trente et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- 9 a) Examen du calendrier des réunions
- 9 b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport.

COMITÉ DE SESSION I

5. Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Le commerce et l'investissement dans les PMA : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral
 - b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

COMITÉ DE SESSION II

6. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation